



**LA GARANTIE DES  
BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS  
NEUFS DE L'APCHA INC.**

5930, boul. Louis-H.-Lafontaine  
Anjou (Québec) H1M 1S7  
Téléphone : (514) 353-1120  
Télécopieur : (514) 353-4871  
Site internet : [www.apchq.com](http://www.apchq.com)  
Courriel : [enregistrement@apchq.com](mailto:enregistrement@apchq.com)

## Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs

### FORMULAIRE D'INSPECTION PRÉRÉCEPTION

**Pour un bâtiment non détenu en copropriété et pour la partie privative  
d'un bâtiment détenu en copropriété**

#### LISTE D'ÉLÉMENTS À VÉRIFIER

*Approuvée par la Régie du bâtiment du Québec*

*Quel que soit le type de bâtiment visé par la garantie, une inspection avant la réception est requise par le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs.*

L'inspection préreception doit être faite conjointement par le bénéficiaire de la garantie (l'acheteur) et l'entrepreneur. Si le bénéficiaire n'a pas de bonnes connaissances en construction, il peut être accompagné de la personne de son choix pour l'inspection préreception.

L'inspection préreception se fait à partir de la présente liste d'éléments à vérifier, fournie par l'administrateur et dont le contenu est approuvé par la Régie du bâtiment du Québec.

À l'aide de cette liste, le bénéficiaire et l'entrepreneur doivent faire le tour complet du bâtiment ou de l'unité privative de copropriété afin de constater l'état des travaux. Il faut porter une attention particulière aux travaux supplémentaires qui ont été demandés. Il faut noter tous les éléments à parachever ou à corriger, par exemple une porte mal ajustée, une égratignure dans la baignoire ou dans la douche, un luminaire manquant, etc.

Si l'entrepreneur et le bénéficiaire sont en désaccord avec les travaux à parachever ou à corriger, ils doivent le mentionner sur la présente liste élaborée pour l'inspection.

De plus, le bénéficiaire peut ajouter des éléments à la liste de travaux à corriger ou à parachever dans les 3 jours qui suivent la réception, à la condition qu'il n'ait pas emménagé dans le bâtiment ou dans sa partie privative de la copropriété.

Nom de l'entrepreneur:

No de licence RBQ:

No d'accréditation:

No d'enregistrement émis par l'administrateur:

Bénéficiaire:

Adresse et téléphones:

Description du bâtiment:

Résidentiel – non détenu en copropriété

Condo – partie privative

## EXTÉRIEUR

<b>1. Terrain</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Niveau de sol aux abords du bâtiment (espace entre le parement et le sol) pentes descendantes qui éloignent l'eau du bâtiment *</li></ul>	
<b>2. Fondations</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Murs de fondation : isolation, imperméabilisation, fissures</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Crépis de béton</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Robinet d'eau extérieur</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Prises de courant extérieures</li></ul>	
<b>3. Toiture</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Membrane ou bardeaux</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Bouches de ventilation ou grilles</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Trappe ou porte d'accès à l'entretoit</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Gouttières (s'il y a lieu) ou parapets</li></ul>	
<b>4. Parement extérieur</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Maçonnerie: joints, chantepleurs</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Déclin de vinyle, d'aluminium ou de bois : Alignement des matériaux et joints</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Revêtement, enduit acrylique ou stuc</li></ul>	
<b>5. Portes, fenêtres, lanterneaux, portes de garage et autres ouvertures</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Installation, fonctionnement, quincaillerie et finition</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Calfeutrage au périmètre</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Ferme-porte sur portes d'entrée ainsi que sur portes d'issue ou porte donnant sur le garage</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Mécanisme d'ouverture de la porte de garage ou mécanisme d'inversion (sécurité)</li></ul>	
<b>6. Accès au bâtiment et escaliers, terrasse ou balcons</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Garde-corps</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Pontage de bois, dalle de béton ou autre</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Système électrique : éclairage et prises de courant</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Système de plomberie: robinets d'eau</li></ul>	
<b>7. Cheminée et conduits d'évacuation</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Maçonnerie</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>Fonctionnement du clapet d'évacuation</li></ul>	

\* L'aménagement de terrain est exclu de la garantie

## INTÉRIEUR

<b>1. Hall d'entrée</b>	
• Revêtement de sol: carrelage (joints de mortier) revêtement de sol souple (joints) revêtement de bois ou moquette, avec plinthes	
• Revêtement mural et plafonds: gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiserie	
• Portes d'accès: ferme-porte, calfeutrage, quincaillerie, finition	
• Systèmes électriques: éclairage et système d'alarme	
• Système de ventilation et de chauffage	
<b>2. Corridors</b>	
• Revêtement de sol: carrelage (joints de mortier) revêtement de sol souple (joints) revêtement de bois ou moquette, avec plinthes	
• Revêtement mural et plafonds: gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiserie	
• Systèmes électriques: éclairage	
• Système de ventilation et de chauffage	
<b>3. Séjour, salle-à-dîner et chambres</b>	
• Revêtement de sol: carrelage (joints de mortier) revêtement de sol souple (joints) revêtement de bois ou moquette, avec plinthes	
• Revêtement mural et plafonds: gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiserie	
• Portes: quincaillerie, finition	
• Systèmes électriques: éclairage et prises de courant	
• Système de ventilation et de chauffage	
• Foyer: revêtement incombustible au pourtour du foyer (murs, plancher et tablette de foyer), mécanisme d'ouverture et de fermeture de la cheminée (clapet)	
<b>4. Cuisine et WC</b>	
• Revêtement de sol: carrelage (joints de mortier) revêtement de sol souple (joints) revêtement de bois ou moquette, avec plinthes	
• Revêtement mural et plafonds: gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiserie	
• Portes: quincaillerie, finition	
• Système électriques: éclairage et prises de courant	
• Système de plomberie: appareils de plomberie (lavabo, bain, douche avec joints d'étanchéité) et robinetterie en bon état de fonctionnement	
• Système de ventilation et de chauffage: hotte de cuisine et ventilateur de WC	
• Ébénisterie: (armoires, meubles intégrés et comptoirs) quincaillerie de finition (joints) et étanchéité	
<b>5. Sous-sol ou autres espaces</b>	
• Revêtement de sol: béton et drainage	
• Finition de plancher: Carrelage (joints de mortier) recouvrement de sol souple (joints), recouvrement de bois ou moquette, avec plinthes	
• Revêtement mural et plafonds: béton, gypse peint, carrelage, bois ou papier peint, plafonds suspendus, moulures et boiserie	
• Portes: quincaillerie, finition	
• Systèmes électriques: éclairage, prises de courant et panneau électrique	
• Système de plomberie: valve d'arrêt de l'alimentation de l'unité d'habitation, chauffe-eau et son drain	
• Système de ventilation et de chauffage: échangeur d'air	
<b>6. Garage</b>	
• Revêtement de sol: béton et drainage	
• Revêtement mural et plafonds: gypse peint, béton, moulures et boiserie	
• Portes d'accès: ferme-porte, étanchéité, quincaillerie, finition et mécanisme d'inversion	
• Systèmes électriques: éclairage, prises de courant, détecteur de fumée et système d'alarme	
• Système de plomberie: robinet d'eau	
• Système de ventilation et de chauffage	

## Notes personnelles

---

---

---

---

---

---

---

### Déclaration de réception du bâtiment

Réception – sans réserve<sup>1</sup>

Réception – avec réserve (voir la liste d'éléments à corriger et/ou à parachever)

\_\_\_\_\_  
Date de fin des travaux (applicable seulement s'il n'y a pas de travaux à parachever):

\_\_\_\_\_  
Date prévue de fin des travaux:

---

Signature du bénéficiaire

---

Signature du bénéficiaire

---

Signature de l'entrepreneur :

---

Date de réception<sup>2</sup> :

- 
- 1 L'acceptation avec ou sans réserve par le bénéficiaire, ne concerne que les éléments apparents au moment de la réception du bâtiment.
  - 2 Date à laquelle le bénéficiaire déclare accepter le bâtiment qui est en état de servir à l'usage auquel il est destiné et qui indique le cas échéant, les travaux à parachever ou à corriger.